

**COMMUNE
DE
VELESMES-ECHEVANNE
70100**

Mail : commune-de-velesmes@orange.fr

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL DU
28 AVRIL 2021**

Membres présents : Céline BERTHIER, Stéphane GAULIARD, Jean-Paul GEOFFROY, Thierry JACQUIN, Laurent JARROT, Manon JAYET, Simon LAFFAITEUR, Frédéric MOREL, Stéphane PARIS, Christelle ROBBE

Absent excusé : Philippe RACINE a donné pouvoir à Jean-Paul GEOFFROY

La séance est ouverte à : 20h

Secrétaire de séance : Manon JAYET

Date de convocation : 22 avril 2021

Date d'affichage : 30 avril 2021

Travaux forestiers 2021

Sébastien Chamblanc, technicien forestier présente les devis proposés pour l'exécution des services forestiers prévus en forêt pour l'année 2021.

Devis concernant le programme d'actions conforme au document d'aménagement
de la forêt de 9 409,80 € HT

Vote à l'unanimité

Reporté, commission de travaux prévue le 3 mai

Le comité de l'AFR Echevanne s'est réuni en mars 2021 pour autoriser la vente de la parcelle ZO36 sur Echevanne à la commune de Velesmes-Echevanne pour la somme de 168€ pour permettre l'aménagement de la voirie.

Le Maire propose d'accepter l'offre faite par l'AFR afin de pouvoir utiliser cet espace dans les

années à venir lors de l'aménagement futur de la Rue du Château à Echevanne.

Vote à l'unanimité

4 – AFR Echevanne : désignation de 3 membres

Le Maire informe que le bureau de l'AFR d'Echevanne doit être renouvelé. A cet effet, le conseil municipal doit procéder à la nomination de trois représentants, propriétaires dans le domaine de l'AFR.

Le conseil propose de désigner :

- Mr Paul MOREL
- Mr Michel MOREL
- Mr Bernard MAIRE

Vote à l'unanimité

5 – PLU, transfert de la compétence

Le Maire informe la date butoir de la mise en œuvre du mécanisme de transfert de plein droit de la compétence PLU des communes aux Communautés de communes est le 1^{er} juillet 2021. A cet effet, la commune doit se positionner sur le transfert ou non de cette compétence.

Contre à l'unanimité

6 – Carte avantages jeunes

Suite au courrier reçu précisant les modalités d'accès à la carte avantage jeunes (offrir, participer ou être dépôt-vente), le Maire propose que la commune offre la carte avantage jeunes 2021/2022 aux jeunes de 11 à 18 ans résidants à Velesmes-Echevanne.

Le coût de la carte s'élève à 7€ et une trentaine de jeunes seraient concernés par cette action.

Vote à l'unanimité

01 – Préavis

- Préavis déposé pour le logement situé 14 place de l'église, bail qui prendra fin au mois de juin 2021. Travaux à prévoir dans la salle de bain
- Echanges autour du projet de la salle des fêtes

La séance est levée à 23h15.


Le Maire,
JP Geoffroy

